

HAUTES – ALPES



Fédération Française d'Équitation
Comité Départemental d'Équitation 05

REGLEMENT Challenge départemental 05

2018-19

Avec rectifications le 01/10/18

CDE 05 le verger chez G. Nicolas 05300 Ribiers

nicolas.ribiers@orange.fr

<http://www.cde05.com/>

Challenge départemental 2018-19

1 .Préambule :

Dans le cadre de la dotation des commissions poneys et disciplines olympiques (CDE 05) le Comité Départemental des Hautes Alpes organise un circuit de concours dénommé « *Challenge CSO 05* ». Ces compétitions sont mises en œuvre par les Clubs FFE Organisateur en partenariat avec le CDE.

2 . Règlement Général :

Le règlement général reste notre premier outil de travail et rien dans le challenge ne peut aller à l'encontre de celui-ci. Un tarif unique de **16 euros** par tour sera appliqué.

3. Ouverture des épreuves et datte des concours

Les épreuves retenues pour le challenge sont : les A2, A1, A élite, Poney 4, Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney élite, club 4, club 3, club 2, club 1 et club élite ainsi que les épreuves préparatoires.

Les étapes du challenge seront les suivantes :

- Etape 1 : le 17 mars 2019 Mon ami Pierrot
- Etape 2 : le 28 avril 2019 Pellautier
- Etape 3 : le 19 mai 2019 Les écuries du Rousine
- Etape 4, LA FINAL : le 10 juin 2019 Montmaur

4. Participation :

A- Équidés :

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux et poneys qualifiés (cf. règlement Concours Club 2018). Le même équidé peut faire au maximum 2 tours dans la même équipe ou être sur plusieurs équipes.

B- Cavaliers :

Les cavaliers doivent être titulaire de leur licence FFE en cours de validité et [appartenir à un club du département des Hautes Alpes](#). Deux cavaliers ne peuvent pas se retrouver ensemble dans deux équipes différentes.

C- L'équipe :

- Elle devra avoir un nom et une couleur pour repérer les cavaliers lors de leur passage dans les épreuves.

- Elle sera composée de 3 cavaliers du même club ou pas. Les clubs FFE du 05 ou « écuries du 05 de propriétaires » n'ayant pas assez de cavaliers pour constituer une équipe peuvent se retrouver pour en composer une sans obligation d'appartenir au même club.

- Elle sera définie au plus tard 3 semaines avant la première étape, Le nom de l'équipe devra être envoyé par mail à : man_lapouvilla@hotmail.fr avec :

- le nom des cavaliers
- leur numéro de licence
- les équidés
- leur numéro de sire
- et leurs épreuves

Manon Dusserre gérante du challenge garde un droit de refuser un cavalier dans une épreuve inférieure à son niveau. Le but n'étant pas de déclasser les cavaliers.

- L'équipe ne pourra pas changer de cavaliers (sauf sur avis médical) pendant les concours du challenge. En cas de changement d'équidé, celui-ci devra être spécifié, au plus tard, avant la clôture des engagements, ou en cas de blessure, le changement devra se faire avant le début de l'épreuve.

- Les cavaliers ne pourront pas changer d'épreuve pendant le challenge. Si un cavalier s'engage en club 2 pour le challenge, il ne pourra pas passer dans une autre épreuve durant les 3 concours du challenge.

- Les cavaliers pourront participer à d'autre épreuve sans que celle-ci ne soit comprise dans le challenge. Ex : un cavalier d'une équipe qui s'engage en club 2 pour le challenge pourra participer dans les épreuves club 1 ou autre.

- Deux cavaliers ne peuvent pas se retrouver ensemble dans deux équipes différentes.

5. Le coach

Un coach sera récompensé. La ou les équipes qu'il coachera, obtiendront des points et il cumulera les points de sa meilleure équipe du jour pendant la durée du challenge. Le coach récompensé devra être titulaire d'un diplôme d'état de l'enseignement de l'équitation ou être élève monitrice en formation bp ou dejeps.

6 . Mode d'attribution des points :

Le mode d'attribution des points est tiré de la FFE et son donc consultable par chacun.

<https://www.ffe.com/toutsavoir/Cavaliers/Le-classement-permanent/Demonstration-du-calcul-des-quarts>

Le calcul des points se fait de la manière suivante :

LES RÈGLES GÉNÉRALES

- Les concurrents ayant terminé dans le dernier quart obtiennent 1 point de base
- Dans le 3ème quart : 2 points de base
- Dans le 2ème quart : 3 points de base
- Dans le 1er quart : de 5 à 20 points de base selon le nombre de concurrents ayant terminé l'épreuve.
- Plus il y a de partants, plus le nombre de points attribués aux concurrents classés dans le premier quart est important.

Le premier de l'épreuve

- **Le 1er de l'épreuve obtient : 5 points**
- Plus 1 point par tranche de 4 concurrents ayant terminé l'épreuve
- Ex : 1er sur 5 = $5 + (\text{entier supérieur de } 5/4) = 5 + 2 = 7$ points de base
- Ex : 1er sur 25 = $5 + (\text{entier supérieur de } 25/4) = 5 + 7 = 12$ points de base
- Ex : 1er sur 50 = $5 + (\text{entier supérieur de } 50/4) = 5 + 13 = 18$ points de base
- Ex : 1er sur 100 = $5 + (\text{entier supérieur de } 100/4) = 5 + 20 = 25$ points de base

Le deuxième de l'épreuve

- Le 2ème de l'épreuve obtient deux points de moins que le premier, avec un minimum de 5 points de base.

Les suivants du premier quart

- **Les suivants dans le 1er quart obtiennent 1 point de moins par place perdue.**

Aucun coefficient ne sera appliqué à ses points de base (contrairement à ce que fait la FFE pour le classement permanent)

Par nombre de classé dans le tableau ci-dessous on entend nombre de partant.

ToutSavoir > Cavaliers > Le classement permanent > Demonstration du calcul des quarts

Nombre de classés 1er quart 2eme quart

Place 3eme quart dernier quart

| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|----------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| Pts base | 8 | 6 | 5 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 |

7. Déroulement du challenge :

- Le classement provisoire (computer liste), sera affiché pour chaque Concours « challenge » afin que les cavaliers puissent se situer. A l'issue du dernier Concours, un classement général aura lieu pour tous les cavaliers ayant participé à **3 épreuves minimum**. En cas d'égalité de points, le meilleur résultat lors de la dernière épreuve déterminera le classement final.
- Les épreuves du « challenge » ne sont pas des concours supplémentaires, mais des épreuves sélectionnées dans les Concours existants et validés par le cde 05
- le calcul des points du challenge sera mis en ligne sur le site du CDE 05 <http://www.cde05.com/> à partir du moment où les résultats du concours seront sur le site de la FFE.

8). Remise des prix du challenge

Un prix sera remis aux 3 premiers de chaque épreuve du challenge CSO 05

La remise des prix se tiendra en présence de Manon DUSSERE (en charge de tenir la comptabilité des points).

Les cavaliers ou/et le coach devront être présents.

Elle se déroulera lors de la dernière épreuve du challenge.

9. Obligations du club Organisateur

- Inscrire dans son programme les épreuves « challenge CSO 05 »
- Affichage du classement précédent fourni par le CDE
- Les résultats doivent impérativement être transmis au SIF le lundi suivant la compétition.
- Règlements des épreuves : prévoir un barème A à temps différé, ou Barème A en une manche, avec ou sans chronomètre et/ou avec un barrage au chronomètre.
- L'utilisation des cellules et de la sono sont obligatoire.
- Les épreuves préparatoire devront faire l'objet d'un classement et d'une remise des prix afin de favoriser la distribution des points dans le challenge. Il se courra donc sur un barème A au chronomètre. Par conséquent tous les cavaliers sans faute apparaîtront 1^{er} ex æquo sur les résultats de la fédération. Les sans fautes dans les épreuves préparatoire se verront récompensé d'un flot.
- Lors des remises des prix de chaque concours retenu pour le challenge, les organisateurs s'engagent à remercier les différents sponsors qui participent à la remise des prix du challenge et de mettre les banderoles s'il y en a.

10) . Obligation du CDE 05 :

- Il donnera au club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage
- Il dotera les épreuves « challenge CSO 05 » de plaques et de flots « comité » aux trois premiers podiums
- Il s'engage à soutenir les sponsors sur le site du CDE 05.

11) . En cas de contestation

Le demandeur doit adresser sa demande par lettre recommandée A/R au CDE 05, le bureau du CDE 05 étudiera la demande écrite et « jugera » les demandes ; les décisions seront sans appel.

12) . Conclusion :

Le CDE 05 se réserve le droit d'adapter ce règlement en cours d'année. Le règlement officiel de la F.F.E. est appliqué pour toutes modalités d'ordre technique.

La notion de « convivialité » très prisée dans notre « challenge CSO 05 » désigne le plaisir de vivre ensemble, de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne relation, un partenariat

et un outil commun et réciproque, un échange sincèrement amical autour d'une table.

Le règlement complet du challenge sera en ligne sur le site du comité : <http://www.cde05.com>

Bonne préparation, en piste ! Et que les meilleurs gagnent ! ...

